



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/5/Add.24
9 avril 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE VERBALE DATÉE DU 6 AVRIL 1995, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le Secrétaire général présente ses compliments au Président du Conseil de sécurité et, conformément au paragraphe 8 de la résolution 816 (1993) du Conseil, a l'honneur de porter à son attention de nouvelles informations reçues par la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) sur des violations présumées de l'interdiction des vols militaires dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine.

Du 30 mars au 2 avril 1995, il semble que 21 vols d'avion ou d'hélicoptère aient eu lieu dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine, en dehors de ceux auxquels l'interdiction ne s'appliquait pas aux termes du paragraphe 1 de la résolution 816 (1993) et de ceux qui avaient été approuvés par la FORPRONU, conformément au paragraphe 2 de ladite résolution. On trouvera en annexe à la présente note des détails sur l'itinéraire de ces vols.

Le nombre total des vols considérés comme des violations présumées s'établit à présent à 4 290.

ANNEXE

Informations sur les vols effectués dans l'espace aérien de la Bosnie-Herzégovine non autorisés par la Force de protection des Nations Unies

(30 mars-1er avril 1995)

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
4270	31 mars	13 h 07	13 h 10	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un appareil inconnu à 18 kilomètres au nord de Doboï, dont la piste s'est évanouie à 15 kilomètres au nord de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-ouest Basse Moyenne
4271	31 mars	17 h 20	17 h 33	Le personnel de la FORPRONU a détecté un radar inconnu à 24 kilomètres au nord de Jablanica, dont ils ont perdu la trace à 15 kilomètres au sud de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Sud Basse Faible
4272	31 mars	17 h 38	17 h 50	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un appareil inconnu à 12 kilomètres au nord de Tomislavgrad; l'appareil a franchi la frontière et sa piste s'est évanouie à 14 kilomètres à l'ouest de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Basse Faible
4273	31 mars	17 h 38	17 h 50	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un appareil inconnu à 2 kilomètres au nord-ouest de Glamoc, dont ils ont perdu la trace à 16 kilomètres au sud de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Sud Inconnue Moyenne
4274	31 mars	17 h 38	17 h 50	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un appareil inconnu à 10 kilomètres au nord de Tomislavgrad, dont la piste s'est évanouie à 24 kilomètres au sud-ouest de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Inconnue Moyenne
4275	1er avril	05 h 19	05 h 40	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un appareil inconnu à 20 kilomètres au sud de Gornj-Vakuf, dont ils ont perdu la trace à 5 kilomètres au sud de Posusje. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Basse Faible
4276	1er avril	05 h 30	05 h 33	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère volant à 10 kilomètres au nord-ouest de Mostar. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud Inconnue Faible
4277	1er avril	06 h 52	06 h 58	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un appareil inconnu à 35 kilomètres au nord-est de Knin, dont ils ont perdu la trace à 19 kilomètres à l'est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Croates de Bosnie.	Sud-ouest Inconnue Faible
4278	1er avril	11 h 34	11 h 36	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 décollant de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Basse Faible
4279	1er avril	11 h 50	12 h 00	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère blanc et bleu survolant Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Est Basse Faible
4280	1er avril	12 h 14	12 h 16	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère Mi-17 atterrissant à Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Basse Faible

Numéro d'ordre	Date	Heure d'observation (TU)		Observations	Direction, altitude, vitesse
		Début	Fin		
4281	2 avril	05 h 06	05 h 52	Le personnel de la FORPRONU a repéré un écho, sans doute celui d'un hélicoptère, à 30 kilomètres au sud de Sarajevo, dont il a perdu la trace à 20 kilomètres à l'est de Dubrovnik. Ce repérage a été confirmé par contact radar par des avions AWACS. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Inconnue Faible
4282	2 avril	05 h 46	05 h 57	Le personnel de la FORPRONU a repéré un écho, sans doute celui d'un hélicoptère, à 25 kilomètres au nord de Dubrovnik. L'écho s'est évanoui à 5 kilomètres au nord de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Haute Faible
4283	2 avril	06 h 09	06 h 17	Des avions AWACS ont établi un contact radar avec un appareil inconnu à 30 kilomètres au nord de Dubrovnik, dont la piste s'est évanouie à 13 kilomètres à l'est de la ville. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Basse Faible
4284	2 avril	06 h 55	07 h 27	Le personnel de la FORPRONU a repéré un écho, sans doute celui d'un hélicoptère, à 10 kilomètres au sud de Gacko; l'écho s'est évanoui à 20 kilomètres à l'est de Dubrovnik. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Haute Faible
4285	2 avril	06 h 56	07 h 22	Le personnel de la FORPRONU a repéré un écho, sans doute celui d'un hélicoptère, à 45 kilomètres au sud de Pale; l'appareil a franchi la frontière de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) à 10 kilomètres au sud-sud-est de Gacko et sa piste s'est évanouie à 20 kilomètres au sud de Gacko. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud Inconnue Faible
4286	2 avril	07 h 28	07 h 47	Le personnel de la FORPRONU a repéré un écho, sans doute celui d'un hélicoptère, à 45 kilomètres au nord de Sarajevo; l'écho s'est évanoui à 15 kilomètres au nord de Sarajevo. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Sud Inconnue Faible
4287	2 avril	12 h 45	12 h 48	Un chasseur de l'OTAN a établi un contact radar avec un appareil à 10 kilomètres au nord-ouest de Zenica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine.	Inconnue Basse Faible
4288	2 avril	14 h 17	14 h 25	Le personnel de la FORPRONU a repéré un écho, sans doute celui d'un hélicoptère, à 15 kilomètres au nord de Pribos; l'appareil a franchi la frontière de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et sa piste s'est évanouie à 5 kilomètres au sud-est de Pribos. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Inconnue Faible
4289	2 avril	14 h 22	14 h 38	Le personnel de la FORPRONU a repéré un écho, sans doute celui d'un hélicoptère, à 7 kilomètres au sud-ouest de Bijeljina; l'appareil a traversé la frontière de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) et sa piste s'est évanouie à 20 kilomètres à l'est de Lornica. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone contrôlée par les Serbes de Bosnie.	Sud-est Inconnue Faible
4290	2 avril	14 h 27	14 h 27	Le personnel de la FORPRONU a observé un hélicoptère faisant route vers le nord à 20 kilomètres au sud-est de Tuzla. Ce vol non autorisé a eu lieu dans une zone dont le contrôle est contesté.	Nord Haute Faible